

Fonds Covid-19

Barème d'aide pour les entreprises et indépendants

Chiffre d'affaires annuel	* Aide communale	Montant d'aide maximale par année
Jusqu'à CHF 100'000	Maximum 20 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 5'000
de CHF 101'000 à CHF 200'000	Maximum 19% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 5'000
de CHF 201'000 à CHF 300'000	Maximum 18 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 5'000
de CHF 301'000 à CHF 400'000	Maximum 17% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 7'000
de CHF 401'000 à CHF 500'000	Maximum 16 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 7'000
de CHF 501'000 à CHF 600'000	Maximum 15% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 7'000
de CHF 601'000 à CHF 700'000	Maximum 14 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 9'000
de CHF 701'000 à CHF 800'000	Maximum 13 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 9'000
de CHF 801'000 à CHF 900'000	Maximum 12 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 9'000
de CHF 901'000 à CHF 1'000'000	Maximum 11% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF10'000
Dès CHF 1'000'000	Maximum 10 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF10'000

* le montant des aides maximales pourrait être réduit à l'appréciation de la Municipalité de cas en cas, notamment selon les ressources de l'entreprise et des mesures que cette dernière a prise pour améliorer sa situation.